



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine
de Développement



AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**RELATIF A LA SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'AUDIT
TECHNIQUE ET DE SECURITE ROUTIERE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE
L'AUTOROUTE DAKAR – TIVAOUANE – SAINT-LOUIS
SECTION 2 : MEKHE – SAINT-LOUIS, LOT 1.2 NDANDE - GUEOUL (30 KM)**

SENEGAL

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal l'AS du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le Dgmarket du 09 janvier 2023.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de financer les travaux **de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'audit technique et de sécurité routière du projet de construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis, Section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).**
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement et de manière spécifique les actions suivantes :
 - vérification du respect des normes de sécurité routière au stade de projet d'exécution, de mise en œuvre et de fin du projet et recommandations ;

- vérification des études d'exécution, des procédures, technologie et technique de mise en œuvre des travaux ;
- analyse de la chaîne de contrôle et des procédures mises en place par la mission de contrôle et émission d'une opinion sur le rôle de celui-ci ;
- analyse de la qualité des matériaux et vérification du respect des normes en la matière ;
- émission d'une opinion globale sur la qualité des travaux et le respect des normes par l'entreprise et la mission de contrôle assortie de recommandations pour améliorer la qualité des travaux ;
- recommandations et mise en place de procédures de suivi pour les missions de contrôle et l'AGEROUTE.

La durée des prestations est estimée à six (06) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).

La langue de travail est le français. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) », conformément aux règles et procédures du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

▪ **Qualifications générales notées sur 15 points :**

Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) noté sur 05 points

- N supérieur ou égal à 10 ans = 05 points ;
- N entre 5 et 10 ans = 02 points ;
- N inférieur ou égal à 05 ans = 00 point.

Expérience générale notée sur 10 points :

avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013) en tant que cabinet au moins deux (02) missions d'audit: (notée sur **10 points** ; soit cinq (5) points par mission)

- **Expérience générale dans le domaine notée sur 40 points :** deux (02) missions d'audit technique et deux (02) missions d'audit de sécurité routière de projets de routes revêtues au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013), (notée sur **40 points** ; soit dix (10) points par mission).

- **Organisation technique et managériale notée sur 15 points**
 - Note de présentation du cabinet : 05 points
 - Organisation du cabinet : 05 points
 - Définition des postes : 05 points

- **Qualifications du personnel permanent du candidat notées sur 30 points :** le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts suivants :
 - ✓ Un Ingénieur routier, chef de mission **noté sur 10 points** : titulaire d'un diplôme d'ingénieur génie civil ou équivalent (05 points) disposant d'au moins quinze (15) années d'expérience générale (05 points).
 - ✓ Un Ingénieur géotechnicien **noté sur 06 points** : titulaire d'un diplôme d'ingénieur géotechnicien, géologue, génie civil ou équivalent (03 points) disposant d'une expérience générale d'au moins dix (10) années (03 points).
 - ✓ Un Ingénieur topographe **noté sur 06 points** : titulaire d'un diplôme d'ingénieur topographe, géomètre ou équivalent (03 points) qui devra justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans (03 points).
 - ✓ Un Ingénieur spécialisé en sécurité routière **noté sur 08 points** : titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil ou de travaux publics ou de transports ou équivalent avec spécialisation en sécurité routière (04 points) qui devra justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans (04 points).

Les diplômes justifiant la qualification du personnel doivent être transmis

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue F x David DIOP, Fann Résidence, BP : 25 242 Dakar-Fann. Tel : (+221) 33 869 07 51 - E-mail : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; bba@ageroute.sn. et aux heures suivantes : 9 H 00 à 17 H.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **04 juillet 2023 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant chargé de l'audit technique et de la sécurité routière du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).**

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE